

Session extraordinaire  
du 2 avril 1956.

Le deux avril mil neuf cent cinquante six, à quatorze heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean. Louis Allary Maire de Bombiers.

Présents : M<sup>rs</sup> Allary, Ferret, Philippeau, Campot, Mazière, Faure, Bajule, Fichou, Viollet.

Absents : M<sup>rs</sup> Chaumier, Bauchot.

Demande de sursis d'incorporation.

Le jeune Guy Forcise ayant demandé un sursis d'incorporation, le conseil municipal considérant que ses deux sœurs sont trop jeunes pour aider leur mère, veuve, dans les travaux agricoles, donne un avis favorable à sa demande de sursis.

Allocation scolaire 1955. 1956.

L'allocation scolaire 1955. 1956 se montant à 88.140 frs, le Maire, en accord avec les Maîtres, propose l'achat de mobilier scolaire. Comme l'allocation ne sera pas suffisante pour financer cet achat, le conseil municipal accepte que la différence soit payée par le budget de la commune.

Allocation scolaire 1954. 1955.

Le conseil municipal décide, en accord avec les Maîtres, qu'une somme inutilisée de l'allocation scolaire 1954. 1955, s'élevant à 6.000 francs soit employée pour l'achat de meubles scolaires.

Agents à temps complet et à temps incomplet.

Le cantonnier de commune : agent à temps complet  
 (40 heures de travail par semaine)  
 La secrétaire de mairie : agent permanent à temps incomplet.  
 (12 heures de travail par semaine)

### Délimitation forêt.

Le conseil municipal accepte la délimitation du  
 Massif d'Hôte

### Défense contre cancer.

Le conseil municipal décide de voter une somme  
 de 5.000 francs pour la lutte contre le cancer. Cette  
 dépense sera prise sur le Chapitre des Dépenses Supplémentaires  
crédités sur fonds libres.

Le crédit figurant au Chapitre II, article 2, exercice  
 1955, Mobilier encaissé, étant insuffisant, le conseil  
 municipal vote un complément de ~~crédit~~ 1.274 francs  
 sur les fonds libres.

### Commission de révision des listes artisanales.

Le conseil municipal désigne Monsieur Bajule  
 Joseph, artisan, et Monsieur Bajule Albert, compa-  
 gnon, pour faire partie de la commission de révi-  
 sion des listes artisanales.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits.  
 Ont signé tous les membres présents.

~~Maury~~ Furet Phelesteau Coeuffy  
 Mazion Faure Vullon trapier Fichou